

Saint-Lô, le 9 février 2015



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Manche



NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS

Madame, monsieur,

Le conseil des maîtres va décider des conditions de la poursuite de scolarité de votre enfant actuellement scolarisé dans le premier degré. Après avoir communiqué votre avis préalable, vous prendrez connaissance de la décision du conseil des maîtres par l'intermédiaire de la fiche de dialogue. Si la décision du conseil des maîtres ne vous satisfait pas, vous pourrez faire un recours devant la commission départementale d'appel du 1^{er} degré.

Afin de vous aider dans le suivi de la scolarité de votre enfant, je vous communique ci-dessous le calendrier de la procédure de décision pour toutes les écoles du département :

Dates	Etapes de la procédure
5 et 6 mai 2015	Proposition du conseil des maîtres relative à la poursuite de la scolarité de l'élève : <ul style="list-style-type: none"> - passage en classe supérieure - allongement de cycle - réduction de cycle
6 mai 2015	Notification de la proposition du conseil des maîtres aux représentants légaux
21 mai 2015	Date limite de réponse des parents à la proposition du conseil des maîtres
21 mai 2015	Notification de la décision définitive du conseil des maîtres
5 juin 2015	Date limite de réponse des parents à la décision du conseil des maîtres (décision acceptée ou refusée)
23 juin 2015	Commission départementale d'appel du 1 ^{er} degré

Dossier suivi par
Gérard MENARD

Téléphone
02 33 06 92 04

Fax
02 33 57 97 08

courriel:
dsden50-dossadjt
@ac-caen.fr

12 rue de la chancellerie
BP 442
50002 Saint-Lô Cedex

<http://www.ac-caen.fr/ia50/>

Je vous prie de recevoir, madame, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Education nationale de la Manche

Jean LHUISSIER